

de Jeanne d'Arc est restée debout, au fond du chœur délabré. Dans l'église d'un village situé près du camp retranché de Verdun, un soldat écrit à la *Croix* de Paris qu'il a remarqué " une belle statue de Jeanne d'Arc à côté de laquelle est tombée une solive du plafond et qui n'a pas une égratignure. " L'esprit surnaturel, l'esprit de prière, non seulement anime aujourd'hui bien des cœurs français indifférents avant la guerre, mais il a élevé à des hauteurs sublimes de nombreuses âmes chrétiennes. Une paysanne de 76 ans' écrit à son fils gravement malade à l'hôpital : " Toujours espoir et confiance ! Le bon Dieu veille toujours sur nous; il est vrai que, des fois, il nous livre à de bien cruelles épreuves ; mais reprenons courage, tout ce que le monde appelle malheur, misère et mauvais temps change de nom en passant par ses mains. " Et M. René Bazin, qui cite cette admirable parole de résignation chrétienne dans l'*Echo de Paris*, écrit avec raison : " Une paysanne de la Loire-Inférieure, habituée aux livres de prière, pour parler de l'épreuve et de Dieu qui la permet, rencontre cette formule, que Bossuet eût signée. "

Devant ces merveilleux témoignages de la foi française, nous ne pouvons que répéter, avec l'éminent critique militaire du *Gaulois*, le pieux et savant général Cherfils : " Cette guerre doit être pour la Fille aînée de l'Eglise une délivrance, une résurrection. "

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

BÉNÉDICTION DES RAMEAUX DANS UNE CHAPELLE SEMI-PUBLIQUE

Q. — Est-il permis de faire la cérémonie de la bénédiction des Rameaux dans un pensionnat dont la chapelle ne donne sur le dehors que par une porte toujours fermée ? Et, dans l'affirmative, ne vaudrait-il pas mieux s'en abstenir, lorsque les servants et les chantes font défaut et que des cérémonies telles que la procession ne peuvent se faire ?

R. — Votre chapelle, servant à l'usage exclusif de votre pensionnat et n'ayant pas d'entrée libre sur la rue, est une de celles que l'on nomme semi-publiques.

Or, les auteurs ne permettent pas la cérémonie de la bénédiction des Rameaux dans les chapelles publiques, à plus forte raison la défendent-ils dans les chapelles semi-publiques

" Certaines fonctions, dit Le Vavas seur, sont solennelles de